



Ce document est présenté à
La Communauté métropolitaine de Montréal
Consultations publiques

POSITION DE NATURE-ACTION QUÉBEC SUR LE PMGMR

Soumis par :
Maggy Hinse, B.Sc. biol.
Chargée de projets
Et
Pascal Bigras, MGP, M.Sc. Env.
Directeur général

*Nature-Action Québec
1616, Montarville
C.P. 434
Saint-Bruno-de-Montarville, (Québec), J3V 5G8
Tél : (450) 441.3899
Télec : (450)441.2138
Courriel : info@nature-action.qc.ca
Site : www.nature-action.qc.ca*

Le 16 décembre 2003

TABLE DES MATIÈRES

1	NATURE-ACTION QUÉBEC.....	3
1.1	VISION ET MISSION	3
1.2	GESTIONNAIRES DE PROJETS : 11 DOMAINES D'INTERVENTION	3
1.3	GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES.....	3
2	COLLECTE SÉLECTIVE.....	3
3	TARIFICATION À L'ACTE.....	4
4	PROJET ACTUEL ET EXPERTISE SUR L'HERBICYCLAGE	5
4.1	RENDEMENTS POTENTIELS DE L'HERBICYCLAGE.....	5
4.2	TRANSPOSITION À LA CMM.....	7
4.3	ACTIVITÉS DE SENSIBILISATION VS RÉGLEMENTATION.....	7

1 Nature-Action Québec

1.1 Vision et mission

Nature-Action Québec existe depuis 1986 et est un organisme sans but lucratif, dont le siège social se situe actuellement à St-Bruno-de-Montarville. Nature-Action Québec œuvre maintenant partout au Québec. Il ne s'agit pas d'un organisme de pression politique, mais bien d'un organisme de gestion de projets, d'éducation et de sensibilisation en environnement.

Nature-Action Québec s'est donné comme mission d'*influencer concrètement la société en faisant la promotion de nouvelles façons de faire plus harmonieuses qui garantissent à l'homme d'aujourd'hui et celui de demain un environnement sain et durable, où Nature et humanité ne seront plus séparés.*

Cette mission s'incarne dans une vision qui est mise à jour tous les trois ans par le conseil d'administration de l'organisme. La dernière mise à jour de cette vision oriente Nature-Action Québec et ses chargés de projets dans *la réalisation de projets en environnement afin d'acquérir et de diffuser des connaissances sur des nouvelles façons de faire environnementales.*

1.2 Gestionnaires de projets : 11 domaines d'intervention

L'organisme est doté d'une palette de professionnels en environnement (géomorphologues, ingénieurs forestiers, biologistes, ichtyologistes, etc.) qui oeuvrent dans les 11 domaines d'intervention suivants : Alternatives aux pesticides; gestion des matières résiduelles; intendance privée des milieux naturels sensibles; arboriculture; réhabilitation, renaturalisation et mise en valeur de milieux naturels; lutte aux changements climatiques; efficacité énergétique résidentielle, institutionnelle et grand public; gestion intégrée des talus, des rives et des milieux humides; placement en emploi dans le domaine de l'environnement et service d'aide à l'emploi; santé environnementale et mur anti-bruit végétal.

1.3 Gestion des matières résiduelles

D'abord et avant tout, Nature-Action Québec tient à féliciter la CMM pour les orientations suivantes : collecte trois voies, obligation de recycler et la promotion de l'herbicyclage. Ces décisions sont un pas vers la bonne direction. Nos commentaires sont dans une optique d'amélioration de l'implantation de ces décisions.

2 Collecte sélective

En ce qui concerne la collecte sélective, Nature-Action Québec soutient que les hypothèses d'augmentation du taux de détournement des matières recyclables ou du taux de valorisation des matières recyclables ne sont pas atteignables, sans des mesures telles la tarification, l'obligation de recycler et de composter ou le bannissement des matières recyclables et organiques des sites. Actuellement, la CMM est à 27 % du taux de détournement et le PMGMR prévoit qu'en 2013 ce taux atteindra 61 %. La seule hypothèse retrouvée dans le plan déposé pour la consultation, qui permet de

passer de 27 % à 61 % tient à la hausse hypothétique du taux de récupération pour atteindre les objectifs gouvernementaux en 2013.

Il est difficile de comprendre qu'avec 84 % de foyers desservis par la collecte sélective, qu'il est possible de plus que doubler le nombre de tonnes et le taux de détournement des matières recyclables de l'enfouissement.

Selon la loi 90, la CMM et toutes les MRC ont une obligation de performance, c'est-à-dire de résultats. Ils doivent atteindre 60 %. Par contre, les moyens pour atteindre ce 60 % ne sont pas appropriés, il serait donc primordial d'identifier les moyens adéquats.

Il est nécessaire d'avoir des mesures autres que la sensibilisation pour atteindre le 60 % voulu au niveau de la collecte sélective. Les annexes et les documents de la CMM le démontrent au niveau du premier PMGMR qui a été modifié par la suite par l'administration politique.

Recommandation :

Nature-Action Québec recommande à la CMM une réglementation obligeant la participation à la collecte sélective à l'ensemble du territoire couvert pour l'atteinte de ces objectifs. Afin d'atteindre les objectifs, l'obligation de participer à la collecte sélective, à la collecte à 3 voies, à la collecte des matières organiques, doit être complétée par un bannissement de certaines matières dans les sites d'enfouissement, du moins les matières les plus faciles à valoriser (ex : gazon coupé).

3 Tarification à l'acte

De plus, la tarification à l'acte pour encourager la réduction à la source et la valorisation plutôt que l'élimination est souhaitable pour l'atteinte d'objectifs ambitieux comme le 60 %. La CMM peut prendre pour exemple différentes municipalités canadiennes et américaines qui se sont dotées de cadres réglementaires efficaces pour atteindre des objectifs élevés allant à plus de 50 % de détournement.

La tarification à l'acte favorise la décision par le citoyen, s'il choisi de polluer, il doit payer. La réaction du public n'est pas à craindre car d'autres l'ont prouvé et testé avant nous. Les dépôts sauvages ont lieu dans les débuts de programmes seulement et par la suite la situation revient à la normale dans tous les cas.

De plus, l'équité sociale peut être au cœur des préoccupations des municipalités et du public par rapport à la question de l'instauration de tarifs tels la tarification à l'acte, pour la gestion de matières résiduelles. Ailleurs en Amérique, quelques municipalités ont instauré des tarifs différents pour les personnes âgées qui jettent moins, les familles nombreuses et les personnes à faible revenu.

Il est nécessaire de spécifier qu'il existe une peur que les citoyens ne comprennent pas que la tarification à l'acte représentera une taxe de remplacement. Alors, l'année précédant la tarification, il s'agit qu'il y ait identification très claire dans le compte de taxes du coût au niveau de la taxe foncière de la gestion des matières résiduelles et une explication suggérant que l'année qui suit, ce coût sera mis à zéro avec la tarification à l'unité qui sera mise en place. Lors de l'implantation, le compte de taxe doit être repris et les coûts reliés à la tarification également. Voilà une façon très simple d'expliquer à la population la possibilité de la tarification à l'acte.

Recommandation:

Nature-Action Québec recommande donc à la CMM d'appliquer la tarification à l'acte dans certains quartiers applicables (banlieue par exemple) de son territoire.

4 Projet actuel et expertise sur l'Herbicyclage

4.1 Rendements potentiels de l'herbicyclage

D'autre part, la CMM pourrait prendre exemple d'une approche concrète qui marche actuellement au niveau économique, qui n'est pas une panacée, mais qui démontre qu'avec de la créativité et des moyens, il est possible d'amener non seulement les citoyens à bouger, mais aussi les élus.

À la MRC de Roussillon, les contrats sont régionalisés. M. Richard E. Ranger, coordonnateur en gestion de matières résiduelles à la MRC de Roussillon gère les contrats de collecte sélective et les contrats d'élimination. Il y a un coût à la tonne pour les matières résiduelles, qui est d'environ 70 \$ la tonne. Il y a près de 50 000 unités d'occupation et le taux de génération de matières résiduelles par unité d'occupation a été fixé à 1.15 tonnes. La MRC de Roussillon a développé un système qui génère des résultats intéressants.

La MRC de Roussillon a fixé un plafond, soit une limite à 1.15 tonnes de matières résiduelles produites par unité d'occupation. Les municipalités ne doivent pas dépasser cette limite, sinon il y a des conséquences financières.

Selon un calcul simple, il est possible d'estimer théoriquement à 4 025 000 \$ le budget pour la collecte des matières résiduelles au sein de la MRC de Roussillon (50 000 unités d'occupation * 1.15 tonnes = 57 500 tm à 70 \$ la tonne = 4 025 000 \$). Ce 4 025 000 \$ représente les coûts seulement pour la collecte des matières résiduelles, sans tenir compte de la collecte sélective.

Le taux réel obtenu depuis trois ans à la MRC de Roussillon et qui est toujours maintenu, est en moyenne à 1.078 tonnes par unité d'occupation. Donc, le coût réel est à 3 773 000 \$, ce qui représente un surplus de 252 000 \$ par année. Ce surplus est évidemment géré par la coordination de la gestion des matières résiduelles de la MRC, soit M. Ranger.

À chaque année, les villes qui dépassent la limite du 1.15 tonne doivent payer un supplément monétaire à la MRC. Tandis que les villes qui sont en-dessous du 1.15 tonne reçoivent un chèque. Il s'agit d'une méthode toute simple qui permet, depuis trois ans, de stabiliser le taux d'augmentation des matières résiduelles au sein de la MRC de Roussillon et qui pourrait être extrapolée à l'échelle de la CMM.

Le taux d'augmentation des matières résiduelles à la dimension du Québec est nébuleux. À la MRC de Roussillon, ce taux est continuellement mesuré car ils payent leur entrepreneur à la tonne. De plus, un inspecteur a pour tâche de suivre les bennes, afin que l'entrepreneur ne ramasse aucune matières résiduelles provenant d'autres villes. Cet inspecteur est chargé de faire respecter cette loi, car il est

mandaté pour donner des amendes de 2000 \$ aux contrevenants. Ainsi, les modalités sont prises pour avoir des mesures de tonnage précises.

Ce petit système maison met en place le principe de la ville génératrice-payeuse et ça fonctionne!

La MRC de Roussillon a réussi sur une base volontaire à réduire la croissance et maintenir un taux stable. Pour ce faire, la MRC de Roussillon a investi dans des projets efficaces, mais simples comme l'Herbicyclage. Les élus de la MRC de Roussillon ont décidé d'investir dans le compostage domestique, l'herbicyclage et des programmes d'éducation relative à la gestion de matières résiduelles en milieu scolaire.

Au niveau de l'herbicyclage par exemple, on sait que le gazon correspond à environ 60 % des résidus verts et que les résidus verts sont constitués à environ de 22 % de gazon. Donc, le gazon compose environ 13 % des matières résiduelles (22 % de résidus verts * 60 % de gazon = 13 % de gazon). Actuellement, on sait qu'entre 50 % et 75 % des gens ramassent leur gazon selon les situations, les villes et les équipements. Une partie de la population ramasse le gazon, le met dans des sacs, puis le laisse au bord du chemin. L'autre partie de la population, soit un 25 % à 50 % des gens font les choses correctement, c'est-à-dire qu'ils herbicyclent. La définition publicitaire de l'herbicyclage étant l'action de laisser sur place le gazon coupé et de relaxer. Il est important de mentionner que de laisser le gazon au sol représente un gain de qualité de vie considérable.

L'herbicyclage est aussi une approche globale, horticole, ainsi qu'environnementale et déborde le volet GMR puisqu'il de la problématique des pelouses en général et de tout ce que cela peut comporter. Par exemple, en informant la population sur les différentes méthodes d'entretien écologique des pelouse et en communiquant le Code de gestion des pesticides qui est passé en mars 2004 et qui interdira l'utilisation des pesticides des pelouses privées dans deux ans. L'Herbicyclage insiste sur l'arrêt de l'utilisation des pesticides pour l'environnement, mais aussi pour que les citoyens soient satisfaits de leur pelouse en voyant leurs coupures de gazon se décomposer plus rapidement dans un sol moins appauvrit par les produits chimiques.

Depuis deux ans, la MRC de Roussillon investie environ 1.50 \$ par unité d'occupation, soit 0.75 \$ par unité d'occupation par année pour le programme de l'herbicyclage et autres programmes d'éducation ou de surveillance. Par des compilations, soit un sondage porte-à-porte et des validations dans les déchets des gens, nous avons pu évaluer le rendement potentiel de l'herbicyclage dans la MRC.

Nature-Action Québec a pu valider que 30 % des gens ont changé leur pratique, qu'ils sont maintenant des herbicycleurs. Alors, 30 % de 10 % de gazon (prenons cette proportion pour être conservateur), cela représente 3.0 % du total des déchets détournés de l'enfouissement.

La MRC de Roussillon a généré environ 49 300 tonnes de matières résiduelles en 2002. Hypothétiquement, 1480 tm de gazon auraient été détournées de l'enfouissement en 2002 grâce au projet herbicyclage. Cela représente une économie théorique de plus de 100 000\$.

En résumé, suivant ces données, nous estimons une hausse de la participation à l'Herbicyclage de 30 %, la quantité de gazon détournée s'élève à plus de 1480 tonnes de gazon par année, soit une économie de plus de 100 000 \$ par année pour la MRC de Roussillon. Ainsi, avec un coût annuel pour

la campagne de moins de 50 000 \$ pour la MRC de Roussillon (le reste provenant de subventions), celle-ci économise théoriquement plus de 50 000 \$ au cours de l'année 2002.

En terminant, il ne faut pas négliger l'impact positif de l'approche HERBICYCLAGE sur les autres activités du PGMR (collecte sélective, compostage domestique, programme de communication, présence dans les écoles et autres services en cours).

Il faut garder en mémoire que la réduction à la source est moins dispendieuse que l'enfouissement et moins cher que la collecte sélective. C'est moins dispendieux que toutes les autres techniques et aussi toujours le moyen le plus écologique, car le déchet qui pollue le moins est évidemment celui qu'on ne produit pas.

4.2 Transposition à la CMM

À la CMM, en 2004, il y a 1.43 M unités d'occupation. Ainsi, en supposant 0.75 \$ par unité d'occupation, cela coûterait 1 M \$ à la CMM pour diminuer 3 % de 1.28 M de tonnes, donc 38 000 tonnes par année. Ainsi, nous croyons que l'herbicyclage serait un bon investissement. Il est louable que l'Herbicyclage soit mentionné dans les documents de la CMM. Par contre, 30 % ce n'est pas assez. Il faut aller plus loin que ça. Et la réglementation devra suivre, c'est un incontournable.

4.3 Activités de sensibilisation vs réglementation

L'approche dans la MRC de Roussillon a été très intensive en éducation, en sensibilisation, en approche globale, en distribution de documents et en éducation. La sensibilisation a amené des résultats allant à 30 % d'adoption de nouveaux comportements de la part des citoyens. Il est impensable d'atteindre le 15 % qui est prévu dans le PMGMR de la CMM en terme de réduction à la source au niveau des matières organiques via seulement l'éducation et la sensibilisation.

Dans une des annexes du document de Dessau-Soprin, (pp 8-28, page 8, section 8, à la section 8.3.8.1.3.) il est mentionné concernant le *Règlement interdisant la collecte du gazon* :

Un règlement serait élaboré par la CMM en 2004, mais n'entrerait en vigueur qu'à compter de 2009, après vérification des rendements de valorisation obtenus en 2008 et si les taux de valorisation anticipés ne sont pas atteints pour cette année.

Dans le paragraphe précédent, le document traite d'herbicyclage et de ne pas récolter le gazon coupé. La CMM devrait considérer sérieusement la recommandation de revoir immédiatement l'approche envisagée par rapport à l'herbicyclage. Nous recommandons que rapidement, après une année ou deux de sensibilisation intensive, la CMM implante de façon obligatoire l'herbicyclage en accompagnant la population dans cette démarche avec une campagne d'information intensive.

Recommandations :

Nature-Action Québec recommande fortement à la CMM d'INTERDIRE LA COLLECTE ET L'ENFOUISSEMENT des résidus de coupe de gazon. Ce résidu peut être à 100 % valorisable sur place. Nature-Action Québec favorise une campagne de sensibilisation et d'éducation intensive les deux premières années et propose une réglementation l'année suivante. La CMM devrait mettre en place une campagne dès 2004. Évidemment, après la mise en application de la réglementation, un service téléphonique, des répondants qualifiés et une vaste campagne récurrente de communication devront être disponibles pour assurer le soutien à la population sur l'approche environnementale globale. Nature-Action Québec, dont la mission est la diffusion de savoir-faire est tout-à-fait à l'aise pour que l'approche développée soit reprise et adaptée par les différentes villes et groupes de la CMM désirant implanter l'Herbicyclage.